RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

[redacted]

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 13 Rue de la Garenne
77610 MARLES EN BRIE
RCS MEAUX 980 901 748

PROCÈS VERBAL DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures, le quinze Janvier, les associés de la Société 4 AS, Société par Actions Simplifiée, au capital de huit mille euros, se sont réunis au siège social à MARLES EN BRIE (77), 13 Rue de la Garenne, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame ALI née DARRIBAU Stéphanie, propriétaire de 20 actions,
- Monsieur SERELLE Alexandre, propriétaire de 20 actions,
- Monsieur SARTORI Eric, propriétaire de 20 actions,
- Monsieur COUVAL Damien, propriétaire de 20 actions.

L'Assemblée est présidée par Madame ALI Stéphanie, Présidente associée.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- LA NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ;
- POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, nomme en qualité de directeur général, Monsieur SERELLE Alexandre, né le [redacted] à [redacted] à compter de ce jour.

Le nouveau Directeur Général est domicilié au [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, nomme en qualité de directeur général, Monsieur COUVAL Damien, né le [redacted] à [redacted] à compter de ce jour.

Le nouveau Directeur Général est domicilié au [redacted]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS SA ES DC

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise la publication de l'annonce légale, et confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Mme ALI Stéphanie, Présidente

[redacted]

S[redacted]néral

[redacted]

M. SERELLE Alexandre, Dicteur Général
Signature*

Bon pour acceptation des fonctions de [redacted] Général.

[redacted]

M. COUVAL Damien, Directeur Général
Signature*

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

[redacted]

** Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »*